

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF373

présenté par  
M. Lefèvre

-----

### ARTICLE 10 SEPTIES

I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« Jusqu’au 31 décembre 2026, ».

II. – Supprimer l’alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer le bornage temporel, fixé au 31 décembre 2026 par le présent article, du taux réduit de TVA applicable à l’enseignement et la pratique de l’équitation, les animations et les activités de démonstration aux fins de découverte de l’environnement équestre et de familiarisation avec celui-ci ainsi que l’accès aux installations sportives destinées à l’utilisation des équidés.